



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana- Fahafahana- Fandrosoana

Antananarivo, le 25 JAN 2010

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES FORETS

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES FORETS

SECRETARIAT GENERAL

à

DIRECTION GENERALE DE
L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la
Convention Cadre des Nations Unies sur le
Changement Climatique (CCNUCC), P.O Box
260 124
53153 Bonn Allemagne

Unité de Coordination du Programme
Changement Climatique

N° 009 -10/MEF/SG/DGE/UCPCC

Objet: Communication d'informations relatives à l'Accord de Copenhague.

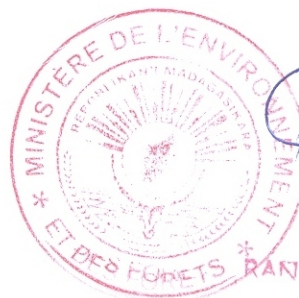
Réf : YD8/DBO-dri/18 janvier 2010

Monsieur Le Secrétaire Exécutif,

Faisant suite à votre lettre sus référencée, j'ai l'honneur de vous informer que Madagascar, en tant que Partie ayant ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique et le Protocole de Kyoto, s'associe pleinement à l'Accord de Copenhague qui a été établi le 18 décembre 2009 lors de la quinzième Conférence des Parties qui s'est déroulée à Copenhague (Danemark) du 7 au 18 décembre 2009.

De ce fait, Madagascar se propose de mener au niveau national des actions d'atténuation appropriées à sa situation socio-économique et dont la liste est jointe à la présente lettre. En tant que PMA, Madagascar a besoin des appuis financiers, technologiques et de renforcement des capacités pour pouvoir réaliser ces actions.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Exécutif, l'assurance de mes salutations distinguées.



RANDRIAMIANDRISOA Edelin Calixte

